

CONSEIL MUNICIPAL
Commune de VIGNALE
Département de Haute-Corse

Séance du 18 février 2020

Date de la convocation : 11 février 2020

Date d'affichage : 21 février 2020

Nombre de Membres :

En exercice : 9

L'an 2020, le 18 février, les membres du Conseil Municipal de VIGNALE, régulièrement convoqué, se sont réunis, au lieu habituel des séances, sous la présidence de Charlotte TERRIGHI

Présents : 7

Représentés : 0

Votants : 7

Excusés : 0

Absents : 2

ETAIENT PRESENTS : BONETTI Joëlle, AGOSTINI
Jeanne Madeleine, D'OLIVO Lucie, GIROLAMI Charles,
TERRIGHI Charlotte, TUSOLI Albert, NICOLA Pauline

ETAIENT ABSENTS : ANTONIOTTI Luc, VEDANI
Dominique.

Secrétaire de séance élu(e) : Monsieur Charles GIROLAMI

--- DELIBERATION N° 2020 ---01

OBJET : Approbation des statuts du Syndicat Mixte Ouvert « Agence de Gestion et Développement Informatique » (A.GE.D.I).

Pour rappel le syndicat mixte A.GE.D.I. a été constitué par arrêté préfectoral le 22 janvier 1998. Les statuts ont ensuite été modifiés par un arrêté du 16 juin 2011 qui a entériné la transformation du syndicat mixte en syndicat intercommunal ayant pour objet la mutualisation des services informatiques, télématiques et prestations de services portant sur la mise en œuvre des nouvelles technologies et d'accompagnement des collectivités membres dans le fonctionnement et le développement de leur système d'information (NTIC).

Le syndicat a décidé, à la demande de l'administration, de revoir ses statuts. Il est envisagé d'adapter la forme juridique aux besoins en passant de syndicat informatique mixte fermé à Syndicat Informatique Mixte Ouvert et de modifier l'objet du syndicat (article 3). De cette transformation découleront des conséquences quant au mode de gestion et de gouvernance de la structure.

Après approbation des statuts par le comité syndical lors de la séance du 4 décembre 2019, le Syndicat A.GE.D.I. a sollicité ses membres afin de délibérer sur le projet de modification statutaire.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- APPROUVE l'ensemble des modifications statutaires et les nouveaux statuts du Syndicat Mixte A.G.E.D.I., joint en annexe,
- APPROUVE le passage de syndicat mixte fermé en Syndicat Mixte Ouvert,
- APPROUVE la modification de l'objet du syndicat,
- AUTORISE Madame le maire, à effectuer les démarches nécessaires pour valider les nouveaux statuts du Syndicat informatique A.G.E.D.I.

A handwritten signature in blue ink is written over a circular official stamp. The stamp contains the text "MAIRIE DE VIGNALE" around the perimeter and a central emblem. The signature is a complex, cursive scribble that completely obscures the stamp.